



## Communiqué de Presse

# Évolution du Régime d'Assurance Chômage : une attaque sans précédent contre les droits des chômeurs !

En imposant une lettre de cadrage aux gestionnaires de la future convention du Régime d'Assurance Chômage et en transférant les cotisations sociales UNEDIC vers la CSG, le gouvernement entendait déjà imposer ses 4 milliards d'économie à l'UNEDIC en s'attaquant aux droits des chômeurs. La démission du Directeur Général de l'UNEDIC, la veille des annonces gouvernementales, illustre cette mise au pas et la pratique autoritaire du pouvoir.

Les annonces du gouvernement vont réduire drastiquement le nombre de travailleurs privés d'emploi indemnisés et le montant de leur indemnisation alors que, déjà aujourd'hui, moins de 50% d'entre eux perçoivent une allocation :

- Durcissement des conditions d'ouverture et de recharge des droits,
- Modification des règles de calcul par la suppression du Salaire Journalier de Référence au profit du Revenu Mensuel Moyen,
- Dégressivité pour les cadres à compter du 7<sup>ème</sup> mois d'indemnisation,
- Restriction des conditions d'ouverture de droits pour les démissionnaires ou indépendants par rapport aux promesses de Macron lors de la campagne présidentielle,
- La mise en place d'une augmentation du taux de cotisation (dans 7 secteurs d'activité) ou d'une taxe forfaitaire de 10 €, pour les entreprises qui abusent de CDD, ne sont que des mesurette qui ne permettront pas de lutter contre la précarité.

Il sera nécessaire d'attendre les décrets d'application pour apprécier techniquement les conditions de mise en œuvre de ces mesures. Néanmoins, elles se traduiront inévitablement par une précarisation accrue des travailleurs privés d'emploi, jugés responsables par le gouvernement de leur situation. Ces évolutions réglementaires régressives vont accroître les tensions dans les agences et détériorer nos conditions de travail.

Il est clair que les mobilisations, actions et grèves que nous avons menées depuis plusieurs mois ont permis de stopper l'hémorragie des postes prévue jusqu'à la fin du quinquennat. Néanmoins, l'annonce de l'embauche de 1000 conseillers supplémentaires pour 3 ans (donc des collègues en CDD) n'est pas à la hauteur de nos besoins et ne compensent nullement les suppressions de postes de ces 3 dernières années. La future Convention Tripartite est attendue pour cet automne, nous ne pouvons que craindre qu'elle attaque une nouvelle fois nos missions et nos métiers. L'annonce de la sous-traitance du suivi des demandeurs d'emploi en situation de précarité en est déjà un exemple.

La CGT Pôle emploi s'associe à la mobilisation des privés d'emploi, des intérimaires, des cadres et des intermittents du spectacle le 26 juin devant l'UNEDIC, jour de son Conseil d'Administration, pour manifester notre opposition à cette attaque sans précédent contre les droits des chômeurs et exiger un droit à l'indemnisation pour toutes et tous.

Paris, le 18/06/2019